



Suivre les évolutions  
d'une page web  
avec un logiciel espion  
ou Crawler

Juin 2021

## L'intérêt des logiciels espions ou Crawlers

Tous les sites web ne contiennent pas de fils **RSS**. Il se peut également que **l'information** sur laquelle vous souhaitez opérer une veille ne se trouve pas dans le fil RSS proposé. La création d'une **alerte** ne sera pas forcément possible non plus. Il peut alors être judicieux de recourir à l'usage d'un **logiciel espion** ou **Crawler**, qui a l'avantage de la précision puisqu'il va permettre de suivre les changements **textuels ou d'images** d'une page web.

En effet, dans le cadre d'une veille **législativ**e, c'est un outil qui s'avère efficace. On peut, par exemple :

- via [légifrance](#) :
  - suivre le **dossier législatif** de l'Assemblée nationale ou du Sénat
  - **l'échéancier des décrets d'application**
  - un texte de **loi** ou un **règlement** déjà promulgué
  - un article de code
  - suivre les modifications de la page **de liste des résultats d'une recherche**
- via [Eur-lex](#) :
  - suivre la procédure d'adoption d'un **règlement** ou d'une **directive**
  - les mesures de **transposition nationale** d'une directive
  - suivre les textes en vigueur consolidés ou non
  - connaître les dernières jurisprudences qui interprètent un article de règlement ou de directive, en suivant la page : « informations sur le document » / « visé par l'affaire ».

## Update Scanner

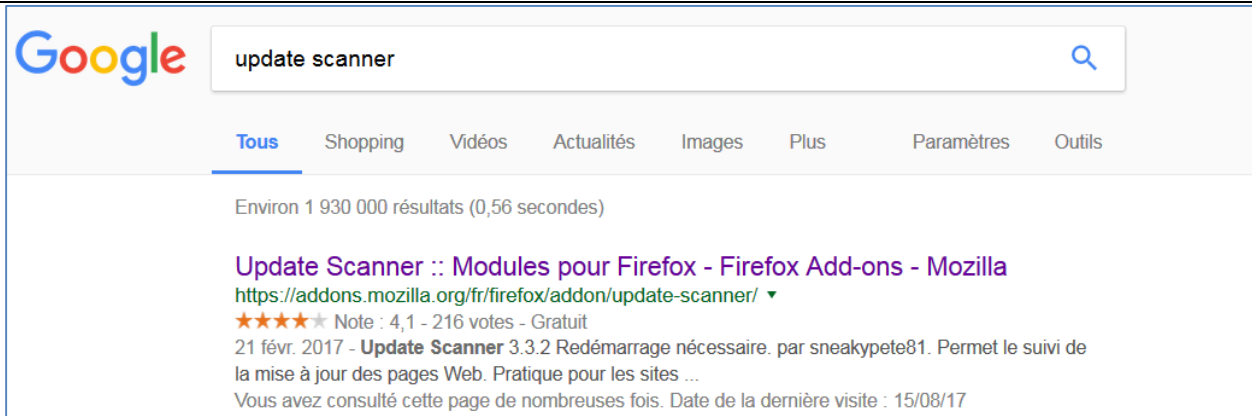
Le logiciel espion ou crawler présenté est [l'add-on de Firefox Update Scanner](#), qui a le mérite d'être libre d'utilisation et gratuit. Il existe une autre extension du même type nommée [Web pages scanner](#).

Il intègre les fonctionnalités suivantes :

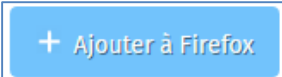
- Le choix de la **fréquence** à laquelle vous souhaitez qu'une page soit « scannée ».
- La mise en évidence par un **surlignage** des modifications apportées sur une page donnée.
- La possibilité d'ignorer les modifications mineures.

## Comment procéder ?

1) Je cherche « **update scanner** » et je clique sur le premier résultat.



A screenshot of a Google search results page. The search bar contains the text "update scanner". Below the search bar, there are navigation tabs: "Tous" (selected), "Shopping", "Vidéos", "Actualités", "Images", "Plus", "Paramètres", and "Outils". The search results show "Environ 1 930 000 résultats (0,56 secondes)". The first result is titled "Update Scanner :: Modules pour Firefox - Firefox Add-ons - Mozilla" with the URL "https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/update-scanner/". It has a rating of 4.1 stars from 216 votes and is marked as "Gratuit". The description mentions a version update from 3.3.1 to 3.3.2 on February 21, 2017, and notes that it allows tracking of website updates. A footer note indicates the user has visited this page multiple times, with the last visit on 15/08/17.

2) Je clique sur  et je redémarre Firefox.



Attention, choisissez bien une version d'update scanner compatible avec votre version de Firefox.

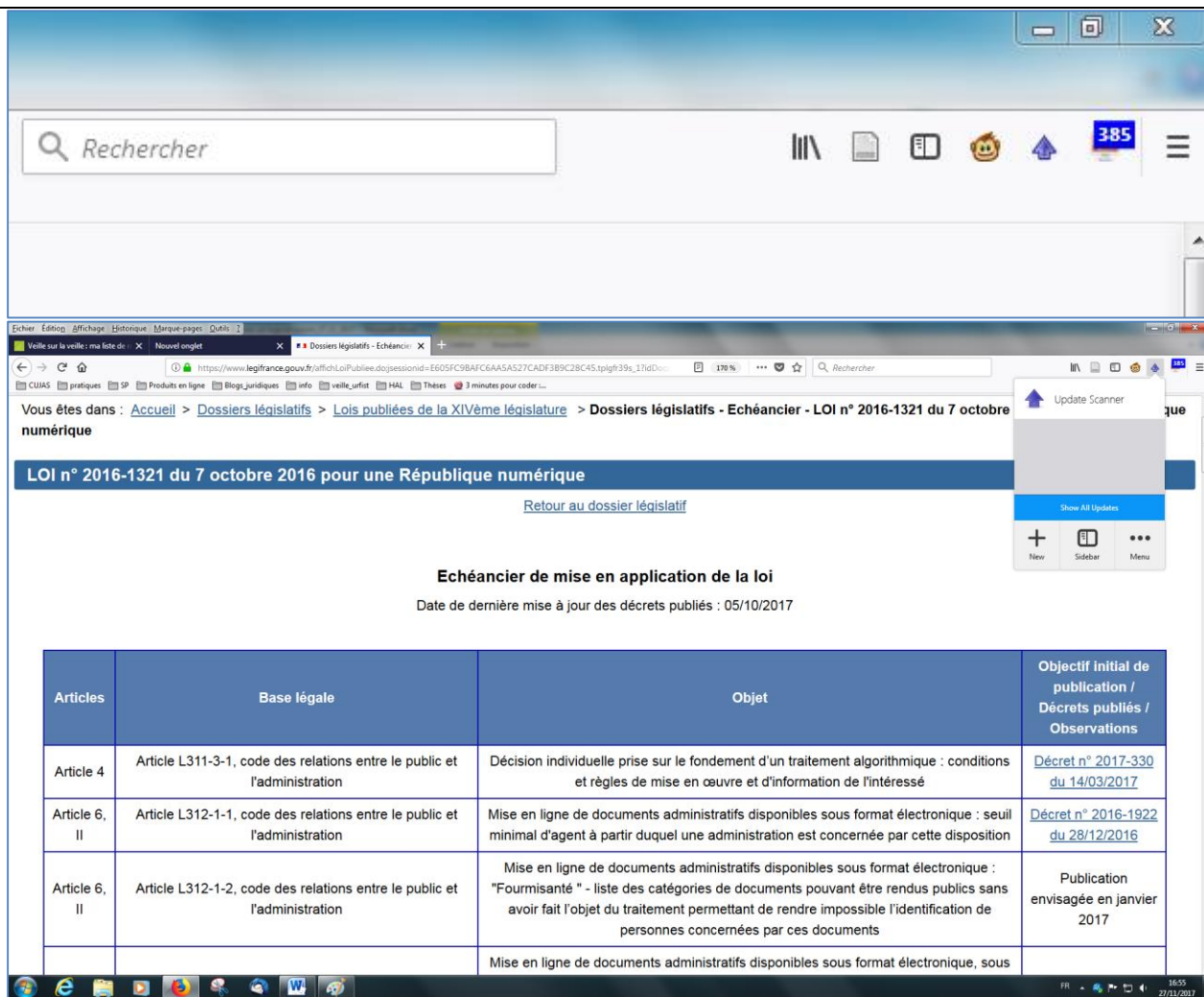


A screenshot of the Firefox Add-on page for "Update Scanner" by sneakypete81. At the top is a large blue upward-pointing arrow icon. Below it, the title "Update Scanner" is displayed in a large font, followed by "par sneakypete81". A description states: "Permet le suivi de la mise à jour des pages Web. Pratique pour les sites ne proposant ni flux Atom ni flux RSS." At the bottom right, there is a blue button with a plus sign and the text "Ajouter à Firefox".

3) Le logo  signale la présence d'Update Scanner.

4) Lorsque je souhaite surveiller une page, je me rends sur celle-ci et je clique

sur :  puis sur :  .



Vous êtes dans : [Accueil](#) > [Dossiers législatifs](#) > [Lois publiées de la XIVème législature](#) > [Dossiers législatifs - Echancier - LOI n° 2016-1321 du 7 octobre numérique](#)

**LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique**

[Retour au dossier législatif](#)

**Echancier de mise en application de la loi**  
Date de dernière mise à jour des décrets publiés : 05/10/2017

Articles	Base légale	Objet	Objectif initial de publication / Décrets publiés / Observations
Article 4	Article L311-3-1, code des relations entre le public et l'administration	Décision individuelle prise sur le fondement d'un traitement algorithmique : conditions et règles de mise en œuvre et d'information de l'intéressé	<a href="#">Décret n° 2017-330 du 14/03/2017</a>
Article 6, II	Article L312-1-1, code des relations entre le public et l'administration	Mise en ligne de documents administratifs disponibles sous format électronique : seuil minimal d'agent à partir duquel une administration est concernée par cette disposition	<a href="#">Décret n° 2016-1922 du 28/12/2016</a>
Article 6, II	Article L312-1-2, code des relations entre le public et l'administration	Mise en ligne de documents administratifs disponibles sous format électronique : "Fourmisanté " - liste des catégories de documents pouvant être rendus publics sans avoir fait l'objet du traitement permettant de rendre impossible l'identification de personnes concernées par ces documents	Publication envisagée en janvier 2017
		Mise en ligne de documents administratifs disponibles sous format électronique, sous	

5) Je peux ensuite choisir la fréquence de surveillance des changements de la page et choisir d'ignorer les changements mineurs ou de nombres.

Après confirmation, vous recevrez un pop-up de notification si des éléments de la page ont évolué.

### Page Settings

Title:

URL:

Autoscan:

Often  Scan every day  Never

Change Threshold:

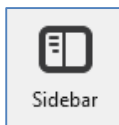
Low  All changes are detected  High

Ignore changes to numbers

6) Un clic sur  ou sur



puis sur



Sidebar

permet d'afficher à gauche une colonne qui récapitule les pages en cours de suivi.

Update Scanner

Dossiers législatifs - Echancier - LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour un

Dossiers législatifs - Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des études


Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités

Jurisprudence judiciaire | Légifrance, le service public de l'accès au droit

La jurisprudence administrative | Légifrance, le service public de l'accès au droit


Quoi de neuf ? | Légifrance, le service public de l'accès au droit

Update Scanner Website



## Dossiers législatifs - Echancier - LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique | Legifrance

This page was last scanned today at 17:05. The changes are highlighted.



View Changes

Article 4	Article L311-3-1, code des relations entre le public et l'administration	Décision individuelle prise sur le fondement d'un traitement algorithmique : conditions et règles de mise en œuvre et d'information de l'intéressé	<a href="#">Décret n° 2017-330 du 14/03/2017</a>
Article 6, II	Article L312-1-1, code des relations entre le public et l'administration	Mise en ligne de documents administratifs disponibles sous format électronique : seuil minimal d'agent à partir duquel une administration est concernée par cette disposition	<a href="#">Décret n° 2016-1922 du 28/12/2016</a>
Article 6, II	Article L312-1-2, code des relations entre le public et l'administration	Mise en ligne de documents administratifs disponibles sous format électronique : "Fourmisanté" - liste des catégories de documents pouvant être rendus publics sans avoir fait l'objet du traitement permettant de rendre impossible l'identification de personnes concernées par ces documents	Publication envisagée en janvier 2017



: permet de modifier ses préférences de suivi d'une page.

7) Un clic sur « View changes » permet de consulter l'ancienne page, la nouvelle page ou de mettre en évidence les changements.

